

La Région Occitanie s'oppose au projet de gazoduc STEP

Vœu proposé par les élus de la France Insoumise, Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys

Le Conseil Régional Occitanie se doit de prendre position concernant le projet de gazoduc STEP, entre l'Espagne et la France, et qui doit passer par les Pyrénées Orientales pour acheminer le gaz algérien dans le reste de l'Europe.

En effet, la réalisation de ce projet aurait un impact direct sur notre territoire et entrerait en contradiction avec des choix politiques du Conseil régional, qui sont au cœur de plusieurs compétences de notre institution. C'est notamment le cas en matière d'aménagement du territoire, de préservation de la biodiversité et de politique énergétique.

L'impact environnemental serait destructeur sur les espaces naturels, les terres agricoles et les rivières. Le coût financier est disproportionné au regard de l'intérêt général attendu. Ces énormes investissements seront répercutés directement dans les tarifs : STEP serait donc financé en partie par les consommateurs français et européens pour garantir des profits privés.

Ce projet constitue un contresens politique et écologique : les investissements devraient être dirigés vers le développement des énergies renouvelables pour qu'elles se substituent dans le cadre de la planification écologique aux énergies émettrices de gaz à effet de serre. La transition écologique et le respect de la règle verte (ne pas prendre sur la nature plus qu'elle ne peut régénérer), rendues nécessaires par le changement climatique à l'œuvre, passent par une modification radicale du modèle énergétique fondé sur les énergies fossiles en général, les hydrocarbures en particulier.

Le gouvernement français a annoncé que des études techniques et économiques d'évaluation avaient été menées par la Commission européenne. Mais cette dernière refuse d'informer le public « compte tenu du caractère commercial » du document, en précisant que toute diffusion de l'étude pourtant financée sur fonds public, devait recevoir au-préalable « l'accord du promoteur du projet » .

En conséquence, le Conseil régional Occitanie se prononce contre ce projet STEP et demande à la commission européenne la publication de cette étude.